

**Code de déontologie du congrès**

Le Congrès annuel canadien de recherche sur le VIH/sida (Congrès de l'ACRV) veut offrir à tous les participants un environnement sécuritaire et sans harcèlement. Nous vous invitons à nous aider à faire de ce congrès un lieu accueillant et respectueux pour tous les participants, sans égard à la race, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'aspect physique, à la taille corporelle, à l'origine nationale ou ethnique ou à la religion.

Dans le cadre de ce code de déontologie, nous nous attendons à ce que tous les participants (personnes présentes, conférenciers, commanditaires, exposants, organisateurs et bénévoles) aux Congrès de l'ACRV (ainsi qu'aux ateliers, événements sociaux extérieurs, activités en ligne et médias sociaux, avant, pendant et après le congrès proprement dit) traitent les autres avec respect.

Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré aux événements liés à l'ACRV. De façon à garantir un environnement favorable pour tous, nous avons défini ci-dessous quels sont les comportements inacceptables, le harcèlement, les conséquences d'un comportement inacceptable, et offrons des lignes directrices sur ce qu'il faut faire si vous êtes témoin ou visé par le harcèlement à une activité de l'ACRV.

**Comportement inacceptable**

Ces comportements, quelle que soit leur forme, ne seront pas tolérés au congrès :

- Harcèlement (voir la définition complète ci-dessous)
- Intimidation, harcèlement criminel (stalking, suivre ou épier une personne)
- Abus
- Discrimination
- Recours à des propos, images ou vêtements déshumanisants. Cela comprend des exposés, diapositives et le contenu des discours.
- Possession d'un article pouvant servir d'arme pouvant nuire aux autres

**Notre définition du harcèlement comprend ce qui suit :**

- Comportement importun ou hostile, y compris les observations verbales ou écrites visant à intimider, à créer un malaise ou à nuire à la participation d'une personne au congrès
- Contact physique importun
- Attention sexuelle importune

**Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement inacceptable**

Nous avons besoin de votre aide pour veiller à ce que l'environnement du congrès soit sécuritaire, responsable, libre de tout comportement inacceptable. Si vous êtes visé par n'importe quelle forme de comportement inacceptable ou en êtes témoin, veuillez porter vos préoccupations à l'attention immédiate du personnel du congrès (qui portera des tee-shirts du congrès facilement identifiables) ou écrivez-nous par courriel à [info@cahr-acrv.ca](mailto:info@cahr-acrv.ca).

Le personnel du congrès sera tout disposé à aider les personnes qui sont victimes de harcèlement à se sentir en sécurité pour la durée du congrès. Nous adressons d'avance nos remerciements aux participants du congrès pour leur aide afin que l'événement soit sécuritaire, accueillant et respectueux pour tous.

**Conséquences d'un comportement inacceptable**

Les participants invités à mettre fin à un comportement inacceptable doivent obtempérer immédiatement. Le participant qui viole le code de déontologie peut être expulsé du congrès et des activités connexes sans remboursement et/ou être interdit aux événements futurs à la discrétion des organisateurs de l'ACRV ou du Conseil d'administration de l'Association.